

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

# Parcoursup : la phase complémentaire, c'est jusqu'à quand ?

Publié le 25 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © Ministère de l'Éducation  
nationale


Vous êtes inscrit sur Parcoursup pour suivre une formation dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2021 et vous n'avez peut-être pas reçu de proposition d'admission ? Pas de panique, l'ouverture de la phase complémentaire destinée à vous aider à obtenir une place dans l'enseignement supérieur est ouverte jusqu'au 14 septembre 2021.

## Qui est concerné ?

Ouverte depuis mercredi 16 juin 2021, la phase complémentaire permet aux candidats de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles sur Parcoursup jusqu'au 14 septembre 2021 inclus. Elle s'adresse principalement à :

- ceux qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission : les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux au 27 mai 2021 et les candidats qui sont « en attente » pour tous leurs vœux ;
- ceux qui n'ont pas confirmé de vœux avant le 8 avril 2021 ;
- ceux qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup (ces candidats devant préalablement procéder à leur inscription sur Parcoursup).

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale et qui souhaitent faire de nouveaux vœux dans des formations où des places sont disponibles, peuvent également participer à la phase complémentaire.

 **À noter** : Après le dépôt des vœux des candidats sur les places encore vacantes qui se termine le 14 septembre 2021 à minuit, les établissements procèdent à leur examen, envoient leurs réponses et leurs propositions jusqu'au 16 septembre 2021 inclus. **Attention**, pour des propositions d'admission reçues entre le 26 août et le 16 septembre 2021, les candidats doivent répondre **dans la journée**. Ce délai raccourci permet à plus de candidats d'obtenir des réponses avant la rentrée.


## Comment connaître les formations disponibles en phase complémentaire ?

Pour vous aider, le moteur de recherche des formations de Parcoursup vous permet de consulter les formations disponibles en phase complémentaire et d'accéder aux fiches de présentation détaillées. Vous pouvez ainsi facilement visualiser grâce à la carte si la formation que vous recherchez est disponible dans votre académie ou ailleurs en France et consulter des formations similaires pour chaque formation sélectionnée. Le moteur est accessible :

- Depuis votre dossier dans la rubrique « Vœux » puis « Vœux en phase complémentaire ». Lorsque vous êtes connecté à votre dossier, le moteur de recherche n'affiche que les formations qui ont des places disponibles pour votre type de baccalauréat. Vous pouvez ajouter jusqu'à 10 nouveaux vœux.
- Hors connexion depuis la page « Les formations du site ». Une recherche des formations par type de baccalauréat préparé ou obtenu est proposée.

De nouvelles formations peuvent être inscrites au fur et à mesure en phase complémentaire, il est donc recommandé de consulter régulièrement le moteur de recherche des formations.

La date limite de réponse est toujours affichée en face de chaque proposition d'admission.

 **À savoir** : Vous pouvez demander l'accompagnement de la Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de votre académie depuis votre dossier : elle vous aidera à trouver une formation au plus près de votre projet et en fonction des places disponibles.

## Des questions sur la phase complémentaire ?

Quelles sont les différentes réponses que je peux recevoir ? Peuvent-elles évoluer ? Comment être alerté sur mon téléphone portable ? Comment fonctionne le répondeur automatique ? Que signifie la réponse « oui-si » ? Puis-je accepter plusieurs propositions à la fois ? Est-ce que je reçois systématiquement une réponse même négative ? Comment fonctionnent les listes d'attente ?

Pour vous répondre, le ministère de l'Enseignement supérieur met à votre disposition :

- [un livret d'informations](#) ;
- [une vidéo pour tout comprendre sur la phase complémentaire](#) ;

• [une foire aux questions](#) ;

- un numéro vert **0 800 400 070** est à votre disposition pour toute assistance du lundi au vendredi de 10h à 16h. Vous pouvez aussi utiliser la messagerie du dossier Parcoursup et les comptes sociaux @parcoursupinfo (Twitter, Facebook et Instagram).

## Et aussi

## Parcoursup

- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23476>)  
Rentrée universitaire 2021 : modalités pratiques et guide pour orienter les étudiants
  - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15112>)  
Trouver un logement étudiant pour la rentrée : comment s'y prendre ?
  - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15068>)  
Logement étudiant : quelles démarches lors de votre emménagement ?
  - (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15069>)
- 

## Pour en savoir plus

- La phase complémentaire : mode d'emploi (PDF - 278.5 KB) [↗](#)  
([https://www.parcoursup.fr/documentspdf/Parcoursup21\\_phase\\_complementaire-mode-emploi.pdf](https://www.parcoursup.fr/documentspdf/Parcoursup21_phase_complementaire-mode-emploi.pdf))  
*Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*
- Parcoursup : ouverture de la phase complémentaire [↗](#)  
(<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid158888/parcoursup-ouverture-de-la-phase-complementaire-mercredi-16-juin-a-14-heures-heure-de-paris.html>)  
*Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*
- La phase complémentaire à partir du 16 juin 2020 [↗](#)  
([https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=phase\\_complementaire](https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=phase_complementaire))  
*Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*
- Le schéma des études après le bac [↗](#)  
(<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Le-schema-des-etudes-apres-le-bac>)  
*Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep)*